

**MAIRIE MARSAT**  
10 rue du Coudet  
63200 MARSAT  
Tél.04.73.64.59.00

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N° 2022-119**

**PAGE : 119**

**OBJET : Eurovia travaux eau potable D405 route de St Genès**

La Maire de la Commune de MARSAT (Puy de Dôme),  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, l'article L 2212  
Vu le Code de la Route, notamment l'article 44  
Vu l'article n°26 du Code Pénal,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA DALA, domiciliée 222 avenue Jean Mermoz  
BP 55 63015 CLERMONT-FD CEDEX,1 de couper la circulation pour effectuer des travaux sur le réseau d'Eau Potable ainsi que des travaux de sécurisation au croisement des routes de St Genès et du chemin des Batignolles du 24 octobre au 04 novembre 2022.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la circulation et la sécurité à l'intérieur de l'agglomération.

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'entreprise EUROVIA DALA est autorisée à effectuer des travaux sur le réseau d'Eau Potable ainsi que des travaux de sécurisation sur la RD405 route de St Genès à l'intersection du chemin des Batignolles et de la route de St Genès **du 24 octobre au 04 novembre 2022** sauf le mercredi 26 octobre 2022 de 10h à 12H (battue sur la RD 446).

**Article 2 :** Plusieurs déviations seront mises en place :

**Sens St Genès / Marsat :** déviation à St Genès par chemin de la pisciculture et route de Volvic.

**Sens Marsat / St Genès l'enfant :** déviation par le rue du Gour et RD 446 ou bien rue du coudet - route de Volvic – chemin de la pisciculture.

**Sens chemin des Batignolles (côté Volvic) / Chemin des Batignolles (côté Source d'Or) :** déviation par chemin des palles – rue du Coudet – route de ST Genès – rue du Gour

**Sens chemin des Batignolles (côté Source d'Or) / Chemin des Batignolles (côté St Genès) :** déviation par la RD 446.

**Article 3 :** Les riverains du Chemin des Batignolles, de la rue du Gour et de la rue de la source d'or seront seuls autorisés à emprunter la rue du Gour dans les deux sens le temps des travaux.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA DALA pour la durée des travaux,

**Article 5 :** Tous les agents de la force publique : Monsieur le Commandant de Police de Riom et tous agents de la circulation sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

**Article 6 :** Les contrevenants au présent arrêté seront passibles de procès-verbaux et poursuivis conformément aux lois,

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur le Commandant de Police de RIOM,  
L'entreprise EUROVIA DALA,  
et sera affichée et publiée en Mairie.

Marsat, le 20 octobre 2022

La Maire,  
Anne-Catherine LAFARGE

